



# White, Sanitary, PRO B

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

### 1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	White, Sanitary, PRO B.
Marque	Rapid.
Code du produit.	40107355, 40107359, 40107361, 40302803, 40302804, 40307833, 40307836, 5000696, 5000694, 5001412, 5001415
N° CAS	Non applicable.
N° CE	Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH	Pas connu.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Adhésif solide en bâtonnets - A utiliser avec un pistolet à colle, pour des travaux d'artisanat ou industriel.
Utilisations Déconseillées	Pas connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Identification de la société	Acco UK Ltd. Oxford House, Oxford Road, Aylesbury, Bucks, HP21 8SZ.
Téléphone	+44 (0) 844 209 8360
Fax	+44 (0) 845 603 1731
Email	informationeurope@acco.com
Site web	www.acco.co.uk
Heures de bureau	09:00 - 17:00

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Entreprise	+44 (0) 844 209 8360 (09:00 - 17:00)
Centre antipoison et de toxicovigilance de	+33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)
Paris, France	

### 2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
-----------------------------------	--

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Désignation Commerciale	White, Sanitary, PRO B.
Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
Mention(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) de mise en garde	Aucun.

#### 2.3 Autres dangers

La forme fondue peut provoquer des brûlures thermiques en cas de contact avec la peau.

#### 2.4 Autres informations

Aucun.

### 3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Non applicable.

#### 3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Ester éthylique d'acide acétique, polymère à base d'éthène	24937-78-8	607-457-0	46-55	Non classé	Aucun
Acides résiniques et acides colophaniques, esters à base de pentaérythritol	8050-26-8	232-479-9 01-2119486685-21-XXXX	42-46	Non classé	Aucun
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	232-315-6 01-2119488076-30-XXXX	3-8	Non classé	Aucun

### 4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Dans le cas de brûlures causer par les liquides en fusion, ne pas essayer de retirer les matériaux adhérents. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire. Appeler un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La matière fondu adhère à la peau, provoquant de profondes brûlures thermiques.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. NE PAS essayer d'enlever le matière fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.

### 5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés	Eteindre l'incendie avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Rien de connu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si le produit est fondu, choisir une fine pulvérisation d'eau plutôt qu'un jet direct.

## 6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

Lorsque fondu: Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le ramasser.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

## 7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Eviter le contact avec le produit chaud ou fondu. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur .

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Pas connu.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif solide en bâtonnets - A utiliser avec un pistolet à colle, pour des travaux d'artisanat ou industriel.

## 8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
Paraffine (cire de), fumée	8002-74-2		2			

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, 2016

### 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Porter une protection pour les yeux et/ou le visage appropriés.



Protection de la peau Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.



Risques thermiques Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## 9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide cireux. Couleur : Claire Blanc.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	85°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	267°C
taux d'Évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Masse volumique (g/ml)	0.95
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de Décomposition (°C)	Non disponible.
Viscosité	Lorsque fondu: 10000 ± 1000 mPa•s @ 180°C



# White, Sanitary, PRO B

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Propriétés explosives Non Explosif.  
Propriétés comburantes Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun.

## 10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

## 11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Faible toxicité aiguë.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritante.  
Lésions oculaires graves/irritation Non irritante.  
oculaire  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant pour la peau.  
Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.  
Cancérogénicité Aucune preuve d'action cancérigène.  
Toxicité pour la reproduction Pas de preuves d'effets de reproduction.  
L'allaitement Non classé.  
Toxicité spécifique pour certains organes Non attribué.  
cibles – exposition unique  
Toxicité spécifique pour certains organes Non attribué.  
cibles – exposition répétée  
Danger par aspiration Non classé.

### 11.2 Autres informations

Aucun.

## 12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Peu toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.2 Persistance et Dégradabilité

Une partie des composants sont peu biodégradables.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol



# White, Sanitary, PRO B

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Pas d'informations disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

## 13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Revalorisation ou recyclage si possible. Peut être entreposé en décharge en accord avec la législation en vigueur.

### 13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## 14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

N° ONU Non applicable.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies Non applicable.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.

### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage Non applicable.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement Non applicable.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

## 15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué.

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué.

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains



# White, Sanitary, PRO B

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



mélanges et articles dangereux

Le plan d'action continu communautaire Non indiqué.

(CoRAP)

### Règlements nationaux

Autres Pas connu.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

## 16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

### LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger Aucun.

Classification des dangers Aucun.

Mention(s) de Danger Aucun.

### Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

CE : Communauté Européenne

VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ONU : Nations Unies

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

### Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Acco UK Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Acco UK Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.